

Luxembourg, le 10 mars 2014

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO Président de la Chambre des Députés

LUXEMBOURG

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Entrée le: 1 0 MARS 2014

Monsieur le Président,

Par la présente j'ai l'honneur de vous informer que conformément aux dispositions de notre Règlement interne je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse:

« Le Courrier de l'Education nationale, le bulletin d'information officiel du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, est régulièrement distribué à tous les enseignants.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse:

Monsieur le Ministre peut-il m'informer sur le nombre d'éditions publiées du Courrier de l'Éducation National en 2013?

De même, Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer combien d'enseignants, actifs et retraités reçoivent le Courrier de l'Education Nationale?

Quelle a été la dépense totale (frais d'Impression et frais d'envois) pour l'année 2013?

Monsieur le Ministre partage-t-il mon avis que, étant donné que la très grande majorité des enseignants disposent d'une adresse e-mail (@education.lu générée par Restena), le Courrier de l'Education Nationale pourrait être transmis aux enseignants par voie électronique? »

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Prints BAUM



Luxembourg, le 9 avril 2014

Coordination générale

Monsieur le Président de la Chambre des Députés 19, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 144 du Député Gilles Baum

Le Courrier de l'Éducation nationale (CEN) existe depuis de nombreuses années. Avec quelque 9.000 abonnés, le mensuel est un vecteur d'information essentiel au service des acteurs de l'École luxembourgeoise et un lien important entre les membres de la communauté éducative.

En 2013, le ministère de l'Éducation nationale a imprimé, diffusé et publié en ligne onze éditions mensuelles du CEN. Il a également publié six numéros spéciaux, dont quatre ont été imprimés, mais seulement trois diffusés par courrier.

À ce jour, 8.964 personnes et organismes (écoles, lycées, crèches, foyers, associations de parents, administrations communales, ambassades, hôpitaux, ...) sont abonnés au CEN. La base de données ne renseigne pas sur le nombre d'enseignants actifs et retraités, l'exercice de la profession enseignante n'ayant jamais été une condition pour s'abonner au CEN.

Le tirage en 2013 a été de 9.700 exemplaires par édition, soit un total de 145.500 exemplaires pour les 15 éditions imprimées. Les frais d'impression, pris en charge par le ministère de l'Éducation nationale, se sont élevés à 47.800,52 euros TTC. Les frais d'envoi, assumés par le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE), se sont chiffrés à 8.075 euros TTC par édition, soit 113.050 euros TTC pour les 14 éditions diffusées en 2013. Les travaux de mise en page ont été réalisés par le ministère.

Les acteurs du système scolaire font un usage courant des nouvelles technologies et exploitent d'ores et déjà de nombreuses informations sous forme électronique. Je partage parfaitement l'avis selon lequel l'évolution des pratiques conduit aujourd'hui à privilégier une diffusion électronique du CEN. L'abandon du papier s'impose d'autant plus que les énormes frais d'envoi ne sont plus justifiables face aux contraintes budgétaires actuelles. S'y ajoute que la machine de mise sous pli du CTIE, utilisée pour les seuls besoins du CEN, arrive en fin de vie et que son remplacement coûterait plus de 300.000 euros.

En janvier 2014, le ministère et le CTIE ont pris la décision commune d'arrêter l'impression du CEN en fin d'année scolaire. À partir de septembre, seule la version électronique continuera d'être publiée. Pour recevoir le CEN sous forme électronique, tous les lecteurs sont invités à s'abonner à une newsletter spécialement mise en place sur le site internet du ministère. Les enseignants de l'école fondamentale y sont abonnés d'office. L'inscription est bien entendu ouverte à toute personne intéressée, même si elle n'était pas abonnée au CEN jusqu'à présent.

Le changement de mode de diffusion permettra de réaliser des économies considérables, tout en rendant le CEN plus interactif et aisément accessible aux lecteurs. Une partie du montant économisé pourra être réinvesti pour développer les prestations en ligne du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse